AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

223C1286
FR0000060618-FS0641

16 août 2023

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

RALLYE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 14 août 2023, la société anonyme Foncière Euris (103 rue de la Boétie, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse, le 8 août 2023, le seuil de 2/3 des droits de vote de la société RALLYE et détenir 26 909 041 actions RALLYE représentant 53 818 082 droits de vote, soit 50,84% du capital et 66,27% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Foncière Euris	26 909 041	50,84	53 818 082	66,27
Autres actionnaires[2]	94 091	0,18	188 182	0,23
Total	**27 003 132**	**51,02**	**54 006 264**	**66,50**

Le franchissement de seuil résulte de : i) de la réalisation d'un nantissement d'actions RALLYE par HSBC portant sur 1 445 248 actions RALLYE le 20 juillet 2023, ii) de la réalisation partielle à hauteur de 1 529 196 titres d'un nantissement d'actions RALLYE par CACIB (sur un total de 4 550 000 actions RALLYE) et iii) de la réalisation partielle à hauteur de 578 993 titres d'un nantissement d'actions RALLYE par Natixis (sur un total de 3 524 525 actions RALLYE) dans le cadre des opérations non soumises au plan de sauvegarde de la société Foncière Euris.

[1] Sur la base d'un capital composé de 52 925 203 actions représentant 81 215 254 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

[2] A savoir M. Jean-Charles Naouri (369 actions), M. Gabriel Naouri (33 910 actions), M. Franck Hattab (58 307 actions), les sociétés Euris (419 actions), Finatis (741 actions) et Matignon Diderot (345 actions).